

donner d'autres terres en guise de celles qui sont ainsi perdues pour la compagnie.

Il s'ensuit que comme ces chemins traverseraient, sur une grande partie de leurs parcours, les réserves des Métis et les terrains réservés en vertu de *scrips* et primes militaires, et vendus pour de l'argent, ils ne retireraient aucun avantage, pour ces parties de leur ligne, de la législation proposée. Cela est injuste et ne peut manquer de porter atteinte aux intérêts des colons de la province, ceux-là mêmes qui ont, plus que tous autres, droit à la considération et à une bienveillante sollicitude.

Si les terres avaient été données à des colons en vertu des dispositions de l'Acte des biens de famille, la chose serait bien différente, car la province aurait profité de leur établissement. Mais les terres ont été cédées pour payer des réclamations contre le gouvernement fédéral, et il n'est que juste que le bill réserve au gouvernement le droit de donner d'autres terres pour aider la construction du chemin, quand celles qui en vertu de l'acte écherraient au chemin, ont été ainsi données. On pourra octroyer des terres à une plus grande distance, disons à 20 milles du chemin dans la province, ou bien on pourra en donner une plus grande quantité en dehors de la province. Si le bill n'est pas amendé à cet effet il n'aura aucune utilité, ou il en aura peu, du moins pour la province.

La période de temps permise pour le commencement et pour l'achèvement d'un chemin en vertu de l'acte est trop longue.

Quand le bill nous sera soumis en comité, j'en prendrai occasion pour présenter des amendements aux articles qui peuvent donner lieu à objection, et j'espère que le gouvernement ne s'opposera pas à ces amendements.

M. BERTRAM—En présentant ce bill, l'honorable ministre de l'Intérieur s'est étendu longuement sur l'importance de construire des chemins de fer dans un pays nouveau. Je crois que l'on peut difficilement différer d'opinion sur la nécessité de construire ces chemins de fer.

L'honorable ministre a cité des statistiques ayant rapport au chemins construits dans les Etats-Unis pour dé-

montrer combien il est nécessaire que nous encourageons la construction de chemins de fer sur notre territoire.

Je crois que la meilleure politique à adopter serait de construire un chemin de fer aussi promptement que possible de Duluth à Winnipeg, puis de favoriser la construction d'un aussi grand nombre de chemins de fer que possible dans ce nouveau pays.

Ce n'est pas dans le but de corroborer les vues exprimées par l'honorable ministre que je prends la parole, mais bien plutôt pour signaler à la Chambre un danger qu'offre ce bill.

Ce bill décrète que le gouvernement accordera des concessions de terres à toute compagnie de chemin de fer qui pourra construire une ligne dans ce territoire. Eh bien! si l'on tient compte d'une manière impartiale des résultats produits par la concession des terres publiques à des chemins de fer dans les Etats-Unis, il nous faut conclure que ce système a produit un grand nombre d'abus.

Le chemin de fer de l'Illinois Central a été cité par l'honorable député de Marquette comme un exemple des excellents résultats qu'avait produits la politique des Etats-Unis au sujet de la construction du chemin de fer. Si je m'en rappelle bien, dans la campagne électorale de 1872, ce même cas été mentionné par l'honorable député de Kingston, qui déclara alors que ce chemin de fer avait reçu assez de terres publiques des Etats-Unis pour payer la construction du chemin et qu'il avait en même temps en sa possession une quantité de terres assez grande, que si elle était vendue, suffirait pour construire la ligne de nouveau.

C'est pour empêcher qu'un semblable cas ne se produise au Canada qu'il est désirable, je crois, de conserver le contrôle de ces terres publiques.

Je partage l'opinion de l'honorable ministre de l'Intérieur, que les terres publiques du Canada devraient être utilisées de façon à développer notre territoire; mais au lieu de concéder ces terres en franc-alleu à des compagnies de chemin de fer, le gouvernement devrait en conserver le contrôle et fixer un prix auquel elles devraient être vendues aux colons.

Il n'y a pas de doute que dans les Etats de l'Ouest, ces concessions de